

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-51

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

PROPRIETE COMMUNALE
21 RUE ROYET -
CESSION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....



8108 JUL 10

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un terrain situé sur son territoire au 21 rue Royet, cadastré section BD n° 0116, d'une contenance de 662 m², sur lequel est implanté un bâtiment de type industrialisé construit en 1973. Les locaux, d'une surface d'environ 196 m², abritaient le foyer de personnes âgées du quartier.

Le bâtiment, devenu vétuste et énergivore, ne répondait plus aux besoins de la commune. C'est la raison pour laquelle cette propriété a été inscrite dans le protocole Habitat pour le renouvellement de l'habitat et la requalification urbaine du quartier Montessuy Pasteur, signé par l'État, la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil Général du Rhône, l'O.P.A.C. du Rhône, et la Ville, le 17 novembre 2012, après avis favorable du Conseil Municipal par délibération n° 2012-131 du 17 septembre 2012.

Le bien a donc fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public approuvés par délibération n° 2016-55 du Conseil Municipal du 20 juin 2016. L'association a été relocalisée dans la propriété voisine du 25 rue Royet. Le bien n'a jamais été réaffecté à une mission de service public ou à l'usage direct du public depuis cette date.

Les négociations menées avec Lyon Métropole Habitat (anciennement O.P.A.C. du Rhône) ont abouti sur le projet de réalisation d'un programme de 37 logements locatifs sociaux représentant une surface de plancher d'environ 2 376 m², répartis sur la base de 14 P.L.U.S., 9 P.L.A.i, et 14 P.L.S, ainsi que 19 stationnements en sous-sol. La Ville a demandé que la future construction s'insère harmonieusement dans le tissu bâti environnant, en s'adossant notamment à l'immeuble voisin rue Royet.

Avec la réalisation de ce programme, la Ville satisfait aux prescriptions du protocole Habitat Montessuy Pasteur, et permet d'augmenter à terme le nombre de logements sociaux sur la commune et dans le quartier.

Le prix convenu est fixé à 800 000 €. Ce montant a été déclaré conforme par France Domaine, dans son avis du 19 avril 2018.

Lyon Métropole Habitat se porte acquéreur du bien sans condition suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tout recours ou retrait.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 2 contre et 5 abstentions,

- APPROUVE

la cession de la parcelle BD n° 0116, dont la Ville est propriétaire, à Lyon Métropole Habitat, pour un montant de 800 000 €, hors frais,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente qui sera passée pour le compte de la Ville, par l'étude notariale Bremens et Associés, à Lyon 6e,

- DIT

que la recette de 800 000 € sera versée au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET

